



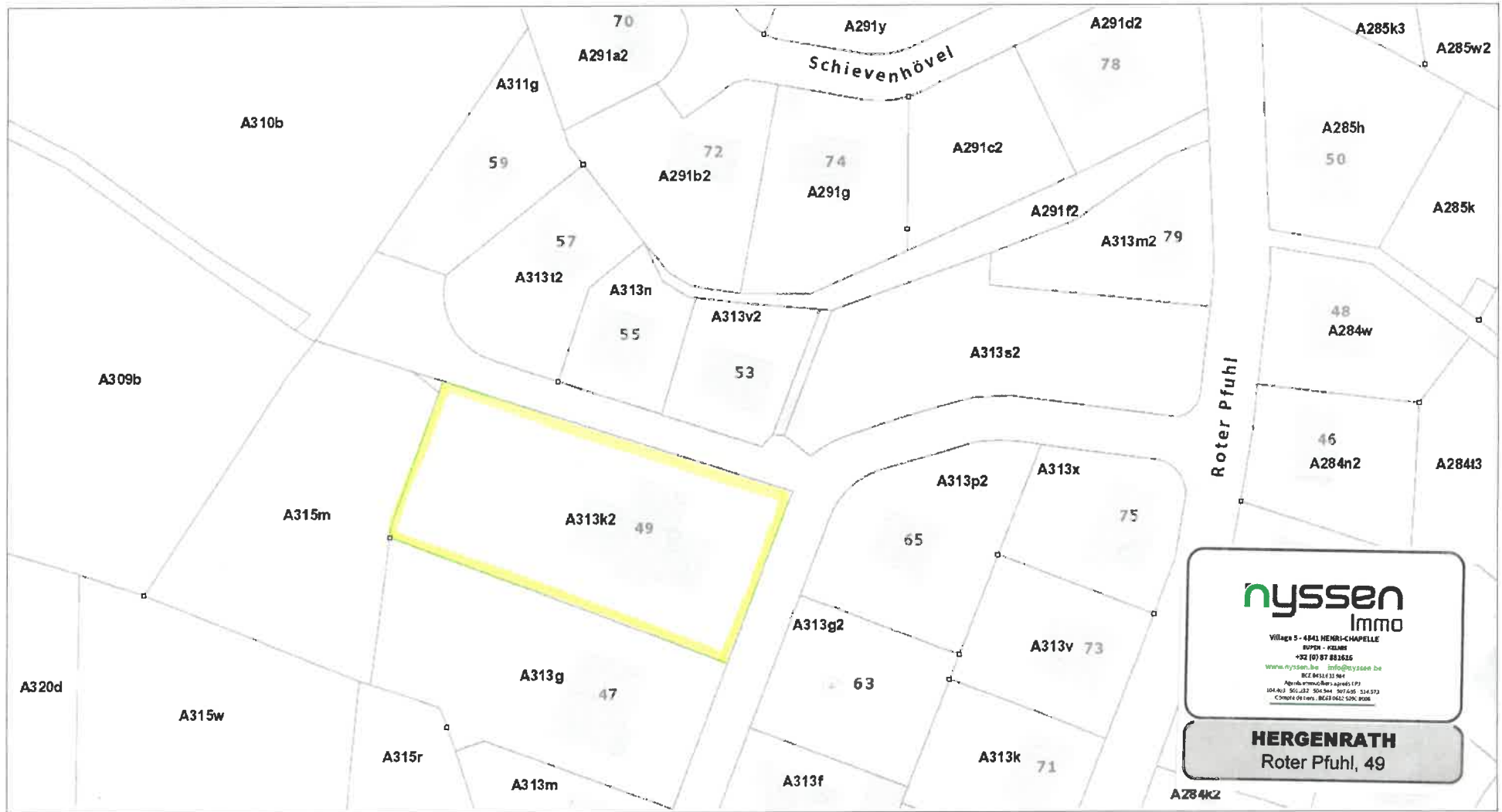
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
KELMIS GEM 3/HERGENRATH/

Situation la plus récente
Fait le 04/01/2023
Échelle : 1 : 1000



nysse
Immo

Village 5 - 4941 HENRI-CHAPELLE
RUPEN - HELMB
+32 (0) 87 883626
www.nysse.be info@nysse.be
BCE 045131564
Agence immobilière agréée CPB
104.010.501.232 - 104.010.501.233
Compte de tiers : BE48 0621 500 0006

HERGENRATH
Roter Pfuhl, 49

L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



nyssen
Immo

Village 5 - 4841 HENRI-CHAPELLE

BUPH - 26140

+32 (0) 87 881816

www.nyssen.be info@nyssen.be

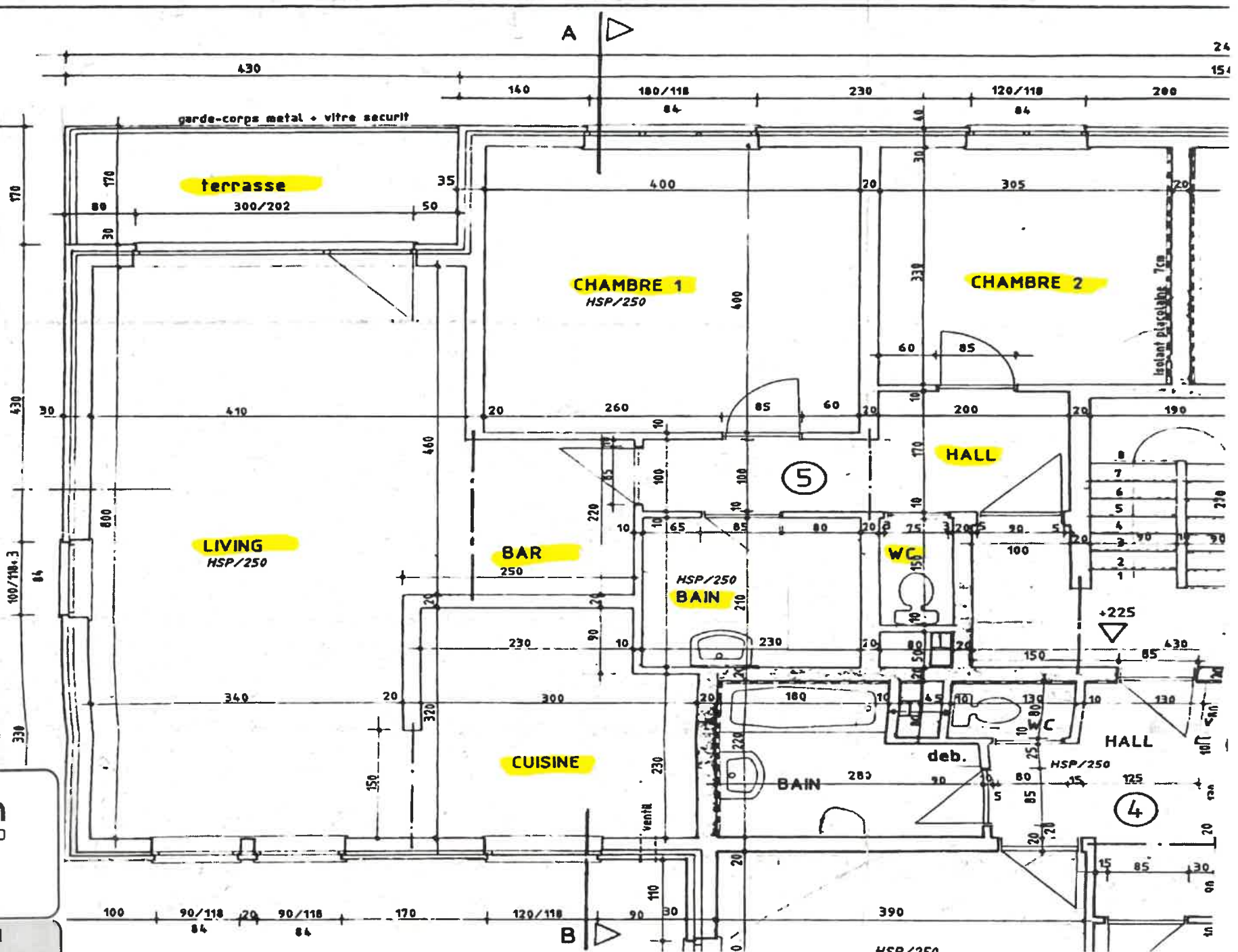
BE 04151979

Agents immobiliers agréés IPI

104 001 501212 501844 501435 514513

Commissaire de l'Etat - BECA 04151979/0009

HERGENRATH
Roter Pfuhl, 49



HSP/250

